



MAIRIE DE NANCAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-02-001

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation :
09/02/2024

Date d'affichage :
09/02/2024

**OBJET : Adoption du projet
de réhabilitation de la mairie
et de son plan de
financement + demande de
subvention au titre de la
DETR, de la Région Centre
Val de Loire, du Conseil
Départemental du Cher, du
SDE 18**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-quatre
le quinze février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nancay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusé : Monsieur PERRIER.

Absents : Mesdames GUÉRU et MARY, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la mairie et ses enjeux.
Il présente les plans, l'estimation, le plan de financement prévisionnel au
stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sollicite l'autorisation de déposer
un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents
financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade Avant-Projet Définitif
(APD) est estimé à 239 001.69 € H.T. de dépenses éligibles à la DETR.

Attendu que ce projet peut relever des opérations éligibles au titre de la
catégorie 61 (tout bâtiment public appartenant aux Communes et
Communautés de Communes : acquisition, construction, rénovation et travaux
d'aménagement) de la DETR et de la DSIL 2024,

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le nouveau Contrat Régional
de Solidarité Territorial (CRST) du Pays Sancerre Sologne sur la fiche 35
(plan isolation régional des bâtiments publics),

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départemental du
Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires au volet
1.1 (Maisons de services à la population),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1
abstention,
adopte l'opération de réhabilitation de la mairie,
approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous,

.../...

.../...

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2024			
BUDGET OPÉRATION (H.T.) : 239 001.69 €			
SUBVENTIONS MOBILISABLES		Montant subvention	%
DETR	Catégorie 61	91 000.00 €	38.08 %
Région / CRST	Fiche 35	20 000.00 €	8.37 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 18	Volet 1.1 Bonus étiquette B Bonus insertion	50 000.00 €	20.92 %
SDE 18		3 300.00 €	1.38 %
MONTANT TOTAL ATTENDU DES SUBVENTIONS		164 300.00 €	68.75 %
PART COMMUNALE RESTANTE		74 701.69 €	31.25 %

autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès :

- de la Préfecture du Cher, au titre de la catégorie 61 une demande de DETR de 91 000.00 €,
- de la Région Centre Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), une demande de subvention de 20 000.00 €,
- du Conseil Départemental du Cher, au titre de la Politique de Développement du Territoire, une demande de subvention de 50 000.00 €,
- du SDE 18, une demande de subvention de 3 300.00 €,

autorise le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération,

dit que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait à Nançay, le 16 février 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 février 2024.